



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES INVENTAIRES ET AMÉNAGEMENT FORESTIERS (DIAF)



GUIDE OPÉRATIONNEL

Série : Plan de Gestion – **N°3**

**Protocole de suivi de la mise en œuvre des Plans de
Gestion Provisoires et Quinquennaux**



Table des matières

1.	GÉNÉRALITÉS SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION	2
2.	FICHE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION	3
3.	FEUILLE DE ROUTE	6



1. GENERALITES SUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION

Après la validation par l'Administration de ce plan de gestion, reposant essentiellement sur une analyse documentaire, le concessionnaire doit mettre en œuvre ses activités d'exploitation selon les modalités de gestion durable précisées dans le plan de gestion.

Avant même la validation du Plan d'Aménagement Forestier, la mise en œuvre du Plan de Gestion Provisoire peut impliquer des changements importants dans l'organisation des entreprises. Elle nécessitera ainsi souvent une phase d'apprentissage de la part des entreprises, que le Ministère se doit d'accompagner.

Il est proposé à cet effet qu'un diagnostic technique et organisationnel soit établi au sein des concessions visitées à travers deux documents principaux :

- La fiche de suivi de la mise en œuvre des plans de gestion ;
- La feuille de route.

La feuille de suivi de la mise en œuvre est une fiche de terrain qui doit permettre à l'équipe en mission d'apprécier les différents critères évalués suivant les observations qui auront pu être effectuées sur le terrain.

Sur base de cette fiche de suivi, l'équipe en mission doit établir la feuille de route qui sera transmise à la société afin de l'orienter dans la mise en œuvre de son plan de gestion.



2. FICHE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Ministère de l'Environnement et Développement Durable

Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF)



Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) (en lien avec le Guide Opérationnel portant sur les Principes d'Exploitation à Impact Réduit)	Appréciation*				Observations
	1	2	3	4	
Le réseau routier					
Mise en œuvre du réseau de routes principales (emprise, ensoleillement, qualité de la route, structure d'évacuation des eaux de pluies, ...)					
Mise en œuvre du réseau de routes secondaires (emprise, ensoleillement, qualité de la route, structure d'évacuation des eaux de pluies, ...)					
Perturbation des cours d'eau et zones hors exploitation					
Avance route et planification des tracés routiers					
Technique d'ouverture (disponibilité du matériel et méthodes)					
L'inventaire d'exploitation					
L'inventaire d'exploitation a été effectué sur le bloc en cours d'exploitation (parcelles matérialisées, arbres numérotés, fiches d'inventaire existantes...)					
L'abattage contrôlé					
L'analyse des souches montre qu'un abattage contrôlé est appliqué					
Le débusquage - Débardage					
Le bois d'œuvre abattu est valorisé de façon optimale (pas de bois abandonné inutilement)					
Les dégâts sur les pistes de débardage et en bordure sont maîtrisés					
Les distances de débardage sont optimisées					
Les parcs à grumes					
L'impact des parcs à grume est maîtrisé et réduit					



Déchets d'exploitation					
Les déchets ne sont pas abandonnés sur le chantier, mais ils sont gérés					
Degré de planification de l'exploitation					
Une carte de l'AAC ou des blocs concernés par l'exploitation existe					
Les fiches d'inventaire d'exploitation sont utilisées pour l'exploitation					
Une carte d'exploitation localisant les tiges exploitables existe et est utilisée par les opérateurs					
Marquage des arbres à protéger et matérialisation des zones hors exploitation					
Les arbres à protéger et d'avenir sont marqués ou au minimum autour des pistes de débardages					
Les zones hors exploitation sont matérialisées ou au minimum respectées					
Matériel d'exploitation disponible suffisant pour répondre aux volumes fixés dans le PG					

Traçabilité	Appréciation				Observations
	1	2	3	4	
N° de prospection					
N° d'abattage					
Marquage des souches					
Marquage des grumes sur le (ou les) parc(s)					
Informations documentant la traçabilité (fiches de prospection, carnets d'abattage, de débardage/tronçonnage, bordereaux de transport, etc.)					
Matérialisation de l'AAC					
Matérialisation des limites de l'AAC (layon ouverts, marquage à la peinture, panneaux, ...)					
L'exploitation se déroule bien dans l'AAC valide					
Conditions de travail des employés					
Équipements de Protection Individuel (EPI)					
Transport du personnel adéquat					
Prise en charge médicale des employés et de leurs ayants-droit					
Logement					



Faune						
Politique de l'entreprise pour limiter la pression sur la faune sauvage						
Règlement intérieur de l'entreprise précisant les préconisations en matière de chasse par les employés de l'entreprise						
Clauses Sociales						
L'échéancier des clauses sociales est respecté (les retards doivent être documentés)						
Les populations riveraines semblent satisfaites						

Société visitée :

Date :

Agents présents lors de la visite :

** Appréciation:*

1 = mauvais

2 = moyen (la moitié des éléments observés sont corrects et l'autre non)

3 = Bien (une légère progression peut être envisagée)

4 = Rien à dire.



3. FEUILLE DE ROUTE

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
Ministère de l'Environnement et Développement Durable
 Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF)



Aspects évalués		Note moy.	Points positifs	Points à améliorer
EFIR	Le réseau routier			
	L'inventaire d'exploitation			
	L'abattage contrôlé			
	Le débusquage - Débardage			
	Les parcs à grumes			
	Déchets d'exploitation			



	Degré de planification de l'exploitation			
	Marquage des arbres à protéger et matérialisation des zones hors exploitation			
	Matériel d'exploitation disponible suffisant pour répondre aux volumes fixés dans le PG			
	Traçabilité			
	AAC			
	Conditions de travail			
	Faune			
	Clauses sociales			



Observations et recommandations générales:

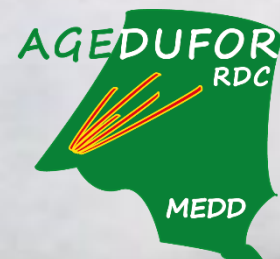
Société visitée :

Date :

Agents de l'Environnement présents lors de la visite :







Version : Juin 2017

Document rédigé dans le cadre du projet d'appui à la gestion durable des forêts de RDC **AGEDUFOR**.

Le Projet **AGEDUFOR** est mis en œuvre par le groupement Oréade-Brèche / FRMi / EGIS-International, pour le compte de la Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers (DIAF) du Ministère de l'Environnement et Développement Durable de RDC (MEDD) et de l'Agence Française de Développement (AFD).

Photo de couverture : FRMi

